

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre juin, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Sainte-Anne, en séance publique, sous la présidence de M. Passelaigue.

Etaient présents : MM. PASSELAIGUE, MOSER, COUSIN, GARNIER -Mmes LALOS, REDUREAU, adjoints, Mmes HUART, DUBRETON, LEGENVRE, BONRAISIN, BEYER, HAAS et GONCALVES MM.LEMOINE, HAMELIN, RABANT, VAGNER

Absents excusés : MM. TRONCHET et TOTAIN

Procurations : -

Secrétaire : M. GARNIER

Convocation et affichage : 16/06/2014

M. Larue, trésorier de l'agglomération mancelle, receveur municipal, présente une analyse du budget de la commune.

« Il résulte de ces constats que la situation financière de la commune de Saint Pavace, au sortir de l'exercice 2013, apparaît saine et présente de nombreux points forts. »

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

M. Le Maire demande l'accord du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour :

« Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat »

2014/030 - Personnel : renouvellement du contrat emploi d'avenir

Les emplois d'avenir sont des contrats aidés par l'Etat à hauteur de 75%, destinés à des jeunes de moins de 25 ans, sur des temps de travail mini de 24h/semaine, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, avec un programme de formation.

Par délibération du 24/06/2013, le conseil municipal avait décidé de créer un emploi d'avenir « agent des services périscolaires » en CDD d'un an - 24h/semaine, à compter du 01/09/2013.

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,
Vu les décrets n°2012-1210 et 1211 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le renouvellement d'un an de la convention à compter du 1er septembre 2014. Les crédits sont inscrits au budget 2014.

2014/031 - Personnel : document unique des risques professionnels

En partenariat avec le Centre de gestion, la commune a mis en place une démarche d'évaluation des risques professionnels, pour répondre à l'obligation faite à tout employeur de disposer d'un document unique.

Ce recensement doit permettre d'améliorer les conditions de travail des agents, de réduire le risque d'accidents au travail ou de maladies professionnelles et de mettre en place des mesures de prévention.

Des entretiens sur chaque poste de travail ont été réalisés avec les agents et le préventeur du Centre de gestion, pour aboutir à un plan d'actions (ci-joint).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan d'actions 2014-2015 présenté.

2014/032 - Budget 2014 : Tarification des services périscolaires au 1er septembre 2014

Après étude en commission, les tarifs sont proposés en augmentation de 2%, avec prise en compte des nouveaux temps périscolaires.

Tarif du bimestre	2013/2014	2014/2015					
		2,00%					
		28					
GARDERIE MATERNELLE et PRIMAIRE matin			GARDERIE MATERNELLE soir	Plage 16h30- 17h30 (1h)	Plage 16h30- 18h30 (2h)	Plage 16h30- 17h30 (1h)	Plage 16h30- 18h30 (2h)
5 jours/sem		28,80 €					
4 jours/sem	24,00 €	24,50 €	4 jours/sem	33,70 €	67,40 €	34,40 €	68,70 €
3 jours/sem	19,70 €	20,10 €	3 jours/sem	26,60 €	53,20 €	27,10 €	54,30 €
2 jours/sem	14,40 €	14,70 €	2 jours/sem	17,70 €	35,40 €	18,10 €	36,10 €
1 jour/sem	7,50 €	7,70 €	1 jour/sem	8,90 €	17,90 €	9,10 €	18,30 €
exceptionnel à la séance	2,00 €	2,00 €	exceptionnel à la séance	2,00 €	3,50 €	2,00 €	3,60 €
			au-delà de la plage	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

ETUDE SURVEILLEE	2013/2014	2014/2015					
	1H (3/4h+1/4h)	1/2H (16h30-17h)	GARDERIE PRIMAIRE après étude	2013/2014 17h30-18h30		Plage 17H- 17h30 (1/2h)	Plage 17h- 18h30 (1h30)
4 jours/sem	25,60 €	13,05 €	4 jours/sem	26,50 €		13,50 €	40,50 €
3 jours/sem	21,60 €	11,00 €	3 jours/sem	19,80 €		10,10 €	30,30 €
2 jours/sem	17,00 €	8,65 €	2 jours/sem	14,20 €		7,20 €	21,70 €
1 jour/sem	8,30 €	4,25 €	1 jour/sem	7,10 €		3,60 €	10,90 €
exceptionnel à la séance	1,90 €	0,95 €	exceptionnel à la séance	2,50 €		1,30 €	3,80 €
Rbt unité accompt indiv	0,90 €	0,45 €	au-delà de la plage	2,00 €		2,00 €	2,00 €

RESTAURANT SCOLAIRE	2013/2014	2014/2015	GARDERIE Mercredi midi = 11h30 à 12h30 =1h				
Tarif du repas			1 jour/sem				7,70 €
repas enfants (et adultes de l'école)	3,40 €	3,50 €	exceptionnel à la séance				2,00 €
repas adultes (autres que stagiaires et instituteurs intervenant à l'école)	7,40 €	7,50 €					
			Tarif non présence à une séance TAP du vendredi				5,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés au 1^{er} septembre 2014.

2014/033 - Budget 2014 : subvention

Sur le crédit inscrit au budget en subvention à affecter (article 6574 : 500 €, dont 150 € déjà attribués), il est proposé d'accorder une subvention de 150 € à l'association sportive d'ultimate « Fédération Flying-disc France » pour aider une jeune palvinéenne à participer aux Championnats du Monde junior en juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde la subvention de 150 €.

2014/034 - Budget 2014 : décision modificative n° 2

Compte tenu des engagements pris, des ajustements sont à effectuer :

COMMUNE		juin-14			
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
2315	Chemin Mantellières (Orange)	350			
0.20	Dépenses imprévues	-350			
Total		0			0
LO TISSEMENT COMMUNAL		juin-14			
FO N C T I O N N E M E N T					
Dépenses			Recettes		
605	Travaux (travx suppl.espaces verts	7 000			
6522	Reversement budget communal	-7 000			
Total		0			0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les modifications de crédits proposées.

2014/035 - Convention télé relève GrDF

GrDF prépare la télé relève des compteurs gaz sur la commune. Au-delà du remplacement de tous les compteurs chez les particuliers, une ou plusieurs antennes doivent être posées sur un point haut de la commune. Un projet de convention d'hébergement d'équipements techniques sur nos bâtiments communaux (clocher église, école maternelle ou mairie) à définir après étude technique, est proposé. Une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé est prévue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec GrDF d'une durée de 20 ans.

2014/036 - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement

supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint-Pavace rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint-Pavace estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint-Pavace soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

➤ **Décisions du Maire**, prises depuis le dernier conseil municipal, dans le cadre de ses délégations :

2014/014 - Déclaration de ne pas aliéner vente Albrecht 5, rue de la Ruchée Bouton

2014/015- Déclaration de ne pas aliéner –vente Bouton 7, allée du Petit Vignard

➤ **Comptes rendus des commissions et de la CDC**

• **Urbanisme : réunion SCOT du 18/06/2014**

Présentation des orientations du SCOT du Pays du Mans par Julien ROISSE Chargé d'études.

Le SCOT du Pays du Mans approuvé le 29/01/2014 et rendu exécutoire le 12/04/2014. Il est le premier SCOT approuvé en Sarthe. Il définit l'aménagement du Pays du Mans pour les 15/20 ans à venir. Son but est de préciser et de mettre en cohérence les politiques locales en matière d'urbanisme, de logement, de transports, d'implantation commerciale, de développement économique, touristique et culturel, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles, de lutte contre l'étalement urbain... selon 4 axes prioritaires (rayonnement, développement, préservation du territoire et développement urbain)

Il est composé de 3 documents :

- un rapport de présentation
- un projet d'Aménagement et de Développement
- un document d'orientation et d'objectifs

Il s'impose, suivant le principe de compatibilité, aux PLU communaux qui devront être compatibles dans les trois ans. Les PLU devront aussi être conformes à la réglementation « Grenelle » avant le 1^{er} janvier 2017.

• **Commission familiale, sociale et scolaire**

Rencontre prévue le 1^{er} juillet avec les enseignants et les parents d'élèves pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Une action est menée par des parents qui ne souhaitent pas cette réforme et demanderaient à la mairie de ne pas l'appliquer en septembre. Le Maire précise que la loi sera appliquée.

Fête de l'école vendredi 27 juin 19h

Etudier en commission la tarification au quotient familial

Première réunion du CCAS le 10 juin 2014.

En communauté de communes, rencontre de la Caisse d'Allocations familiales pour le renouvellement du contrat enfance communautaire

• **Commission animation**

Fête du village samedi 28 juin : 180 repas réservés

AG du tennis de table : situation financière délicate, à suivre

AG du foot le 28/06

Jury du fleurissement mercredi 2/07 avec le CME

- **Commission voirie**

Chemin des Mantellières : rencontre sur place du maître d'œuvre pour la remise en état de la route après travaux

Rue du Monnet : rencontre de l'entreprise Colas ; à suivre en commission

➤ **Prochain conseil municipal** : mardi 23 septembre 2014 – 20h.

Nom	Signature
Max PASSELAIGUE	
Jean-Claude MOSER	
Patricia LALOS	
Philippe COUSIN	
Maryse REDUREAU	
Jacky GARNIER	
Christiane DUBRETON	
Yves RABANT	
Bernard TRONCHET	Absent excusé

Nom	Signature
Patrick LEMOINE	
Michèle BONRAISIN	
Nathalie GONÇALVES	
Claudine BEYER	
Valérie HUART	
Bruno HAMELIN	
Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Virginie HAAS	
Caroline LEGENVRE	
Xavier VAGNER	